



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 25 septembre 2023

Lieu : Châbles

CONSEIL GENERAL

Présidence : Grandgirard Janine

Présences : Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Chieppa Valter, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Märki Daniel, Marti Laure, Monney Florian, Pillonel Pittet Séverine, Pillonel Bernard, Pillonel Patrick, Poyet Jérôme, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic et Wyss Gérard, Jörg Stauffacher

Excusés : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Heberling Sven

Absent :

Secrétaire : Marlyse Dubey

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Delley Stéphane, Hayoz Mary-Ann, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusé : -

La présidente, **Mme Janine Grandgirard**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter la cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général, j'adresse mes salutations au Conseil communal, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Mes salutations également aux représentants de la presse ainsi qu'au public présent ce soir.

Pour rappel, seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à prendre la parole.

Lors de la séance du 22 mai dernier, deux conseillères générales ont donné leur démission.

Ce sont Mmes Laetitia Haenggeli et Nadia Müller.

Nous avons le plaisir ce soir d'accueillir leurs remplaçants, MM. Jörg Stauffacher et Valter Chieppa.

Je leur souhaite la bienvenue parmi nous.

Depuis le début de mon mandat, j'ai souhaité assister aux séances des diverses commissions. J'ai été surprise par le travail minutieux accompli par les conseillers généraux et communaux. Je tiens à vous féliciter pour vos engagements.

Sur invitation de sa directrice Mme Annick Bellatala, je suis allée visiter la Crèche des P'tits Potes. Ce bel endroit rayonne de bonheur en voyant le sourire des enfants et du personnel.

Après un magnifique été et une pause méritée pour tout le monde, depuis quelques jours l'automne est là. Vous avez pu le constater les vendanges ont commencé et la fête est toute proche.

*La vie a repris son cours autant professionnel que politique. Les prochaines élections fédérales du 22 octobre font fleurir nombres de panneaux aux abords des routes.
Pensez à nos candidats régionaux en liste et surtout allez voter.*

Nous allons commencer la partie officielle et je vous prie de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir par courriel ou par lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : MM. Alexandre Demierre et Ludovic Sauter et M. Yves Chanez, suppléant

La présidente présente Mme Marlyse Dubey, secrétaire communale, qui officiera dorénavant comme secrétaire du Conseil général. Elle la remercie pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo).

La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé. Elle rappelle à tous les intervenants de s'exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible.

Je demande maintenant à tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever leur feuille de vote verte et aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 27

Majorité : 14

Quorum atteint

Ce soir sont excusés Mme Pascale Arnold, MM. Erwin Balimann et Sven Heberling. Mme la Présidente relève que le Conseil communal est au complet.

Elle rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas. Le quorum étant atteint, elle déclare cette assemblée valablement constituée.

L'ordre du jour, que vous avez reçu, est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu.

Le tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 mai 2023
2. Demande de crédit additionnel pour le réservoir du Mont à Cheyres
3. Mandant d'étude parallèle (MEP)
 - 3.1. Présentation du principe d'un MEP
 - 3.2. Crédit d'engagement pour l'étude d'un MEP des centres village
4. Modification du règlement scolaire
5. Mise en conformité des arrêts de bus
6. Election d'un membre au bureau du Conseil général
7. Election d'un membre suppléant au bureau du Conseil général
8. Informations du Conseil communal
9. Informations du Conseil général
10. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

La présidente demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda, s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0
Le tractanda est approuvé par 27 voix.

La présidente remercie les membres du Conseil général et déclare cette assemblée ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 mai 2023

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le PV de la séance du Conseil général du 22 mai 2023 s'expriment par main levée ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0
Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 est approuvé par 27 voix.

2. Demande de crédit additionnel pour le réservoir du Mont à Cheyres

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente donne la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal en charge du dicastère pour la présentation de cette demande.

M. Christian Cornioley

Merci Mme la Présidente, dans la fiche de projet, j'ai mentionné 2 choses, en premier lieu, je n'allais pas mettre de schémas hydrauliques, et en deuxième chose, j'ai demandé à la direction des travaux, à savoir le directeur de la société qui a réalisé notre ouvrage de se présenter à la Commission financière. La commission financière a donc eu le privilège d'avoir un hydraulicien et le directeur pour expliquer le projet et vous vous avez Christian Cornioley. C'est le niveau en-dessous, je ne suis pas hydraulicien, mais je vais faire au mieux cette présentation. Je vais répondre à 2 questions qui me turlupinent depuis un moment et qui sont revenues à mes oreilles. En premier : "Ce sont des incompetents !" Nous n'allons pas faire un débat philosophique sur l'incompétence, mais je peux vous garantir que les équipes qui travaillent sur ce chantier ont la compétence. Ce sont des entreprises spécialisées, formées et engagées. Aujourd'hui sur ce premier point, la balle est dans notre camp. Quand on leur remet une documentation qui n'est pas à jour, où personne par le passé ne s'est donné la peine d'inventorier les conduites, de mettre à jour la documentation, on ne peut pas expliquer à notre prestataire qu'ils ont fait faux.

La 2^e question est "Pourquoi on n'a pas arrêté les travaux ?", la réponse est oui, on aurait pu et j'en porte une grande responsabilité. Dans un chantier comme cela, à un moment donné, vous êtes dans un talus avec des ouvriers, des pelles mécaniques, et on cherche les conduites, sans les trouver, cela ne correspond pas aux plans. Le fait d'arrêter ou pas n'aurait fait que prolonger. Ces CHF 140'000.00 sont mis dans la matière, pas dans la recherche des conduites. Les conduites, au bout d'un moment on les a trouvés. Mais à un moment donné, il fallait dévier. Peu importe si on avait arrêté le chantier 3 mois, on repliait les machines et le personnel, cela aurait coûté un montant supplémentaire. Par expérience au niveau professionnel, à un moment donné, on est sûr que de toute façon le fait d'arrêter un chantier, c'est un coût supplémentaire. Au

début j'ai pensé que nous avions de la marge avec les "Divers et imprévus" de CHF 48'000.00. Alors vous passé un jour, deux jours à creuser, chercher, à dévier. Vous vous dites que cela va passer dans les "Divers et imprévus" et au final, malheureusement, vous l'avez tous compris, qu'on n'est pas rentré dans les "Divers et imprévus" de CHF 48'000.00.

Dans le rappel du contexte, il est dit que durant la phase de préparation du projet "modification du réservoir de 1949 et pour l'assainissement du réservoir de 1969 à Cheyres", nous avons estimé un montant de CHF 48'000.- pour couvrir les imprévus liés à ce type de travaux. Or, lors de la phase de réalisation, la direction des travaux s'est aperçue que plusieurs conduites mentionnées dans les documents utilisés pour réaliser le projet ne correspondaient pas à la réalité.

M. Cornioley détaille ensuite les slides en expliquant les différents travaux réalisés. Il passe notamment en revue les conduites en conflit avec le projet ou mal identifiées sur les plans initiaux.

M. Cornioley explique ensuite que le crédit total sera de CHF 980'200.00, mais qu'aujourd'hui, il y a encore de la marge dans les "Divers et imprévus". Dans tout projet, tant qu'il n'y a pas de date de réception, il peut y avoir des imprévus. Mais aujourd'hui, il reste encore CHF 40'000.00.

En conclusion, **M. Cornioley** retient une chose : dans un tel projet, 5% de "Divers et imprévus" ne sont pas suffisant. On ne peut pas sonder 2500m² pour trouver les conduites au préalable. En fin de compte, la méthodologie est d'aller à la pelleuse et de regarder. Ce n'est donc pas 5%, mais 10% de "Divers et imprévus" qu'il faut prévoir.

Mme la Présidente remercie M. Cornioley pour la présentation et passe la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 6 septembre 2023 pour étudier cette demande. MM. Christian Cornioley, Conseiller communal et Johann Pury, du bureau Ribli SA nous ont présenté l'objet du crédit. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

En vue de ce qui nous a été présenté, nous relevons que ce n'était pas un chantier facile pour le bureau Ribli SA avec des plans qui n'étaient pas à jour. Une reprise des conduites a été nécessaire et nous avons été informé que la réalisation des sources est entièrement neuve.

La commission financière relève que les "Divers et imprévus", non encore consommés à ce jour, sont toujours à utiliser en cas d'extrême nécessité. Mais comme il ne devrait plus y avoir d'imprévus, ils devraient, à la clôture des travaux, être intacts et ressortir positivement de la demande d'investissement.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 140'000.- (HT), financé par un emprunt.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

"Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent ce crédit additionnel de CHF 140'000.00 HT pour la modification du réservoir de 1949 et pour l'assainissement du réservoir de 1969 à Cheyres lèvent la main."

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit supplémentaire est acceptée par 27 voix.

3. Mandant d'étude parallèle (MEP)

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

M. Florian Monney

Mesdames, Messieurs,

Demande de non-entrée en matière.

Votre demande de crédit me paraît disproportionné. Cette étude ne nous donnera que des orientations sur ce qui peut être fait. Je vous rappelle que chaque ouvrage envisagé devra à nouveau être précédé d'une étude de réalisation.

J'ai également de la peine avec cette augmentation de 70% en rapport au montant prévu au budget 2023. Afin d'économiser quelques dizaines de milliers de francs et au vu du faible potentiel qu'offre la zone de Châbles, je pense qu'il faut la sortir du périmètre d'étude.

Voici quelques raisons de ma demande en analysant la zone.

- 1. La Crèche. Un investissement de près de 5 millions, travaux terminés au printemps de cette année. On ne va pas remettre en question ce site pour un bon bout de temps.*
- 2. Zone du terrain de foot qui se situe en dessous de la crèche. Il y a ici un potentiel de construction. Mais il est plus que probable que rien ne sera fait dans les 20 prochaines années. D'autres investissements prioritaires utiliseront les ressources communales avant de pouvoir entreprendre quoique ce soit à cet endroit.*
- 3. Immeuble communale. 3 appartements qui ont également été rénovés ces dernières années. Petite parentaise. Il paraît que c'est un gouffre énergétique. Pas étonnant vu que les garages communaux notamment les locaux des pompiers, (avec des portes qui ne ferment guère mieux que des sacs à patates), sont chauffer tout l'hiver à une température d'au moins 26 degrés. Un simple caisson isolant autour des conduites et isolation supplémentaire de la dalle supérieure des appartements amélioreraient grandement la situation. Là aussi pas de grand chamboulement à prévoir. Ce d'autant plus qu'il est même prévu de s'en séparer dans la vision à long terme.*
- 4. Ecole Les salles de classes ont été régulièrement rénovées. La dernière ouverte en janvier de cette année pour un montant de CHF 200'000.00. C'est un bâtiment qui est au goût du jour et plus que fonctionnel. Pas de grande modification possible. Travaux à réaliser : isolation du bâtiment et changement de chauffage.*
- 5. Zone parking et place de jeux. Cette dernière vient également d'être réaménager. Pour les places de parcs, la situation n'est pas optimale mais fonctionne pour le moment grâce à la bonne compréhension des voisins. Cela concerne les quelques rares manifestations et mariages qui s'y déroulent durant l'année. Pour rappel, lors de la mise à l'enquête de la salle, les services cantonaux avaient fait supprimer des places de parc du projet. La place de jeux ayant été réalisée en remplacement.*
- 6. Les zones de chaque côté de la place de parc sont actuellement en zone d'intérêt général. Elles ne sont pas propriété de la commune et sans possibilité de construire si ce n'est que de la minime importance ou simplement des places de parc.*

En résumé dans une vision réaliste dans le temps, il reste dans cette zone :

- Sécurisation de l'arrêt de bus pour qui l'emplacement ne peut varier que de quelques dizaines de mètres.*
- Isolation et changement de chauffage du bâtiment de l'école.*
- Eventuel assainissement thermique de l'immeuble communal.*
- En réserve, mais ce n'est de loin pas une priorité, création de quelques places de parc supplémentaires.*

Pour ces mandats je ne vois pas la nécessité d'un MEP avec 4 bureaux d'ingénieurs.

Même si je ne suis pas convaincu qu'un MEP soit une bonne solution pour notre commune villageoise. Je suis d'accord que les zones de Cheyres nécessitent une étude globale.

Par conséquent, je demande une non-entrée en matière de cet objet. Je demande au Conseil communal de retirer la zone de Châbles et revenir avec un projet plus adapté à nos réels besoins et plus en adéquations avec le budget présent.

Mme la Présidente remercie M. Florian Monney et passe la parole à M. Stéphane Rey, Conseiller communal.

M. Stéphane Rey

Afin de vous déterminer sur l'entrée en matière ou la non-entrée en matière, je pense qu'il est utile de prendre en compte les conclusions du rapport de la démarche participative lancée par le Conseil Communal en 2019.

Ce rapport démontre le besoin de garder un équilibre entre nos villages

- *Il s'agit bien d'un équilibre à maintenir et pas d'un rapport de force*
- *De vivre ensemble et de répondre aux préoccupations des habitants des deux villages et de trouver ensemble des compromis pour y arriver.*

Si la limitation du périmètre d'un MEP au village de Cheyres semble être financièrement intéressante, les économies qui sont envisageables ne permettront pas de diminuer le prix de manière substantiel.

En effet, le plus gros montant de l'offre provient de l'organisation du MEP en lui-même. En saucissonnant le MEP en deux projets distincts les coûts globaux augmenteront vers un montant de l'ordre des CHF 200'000.00. En choisissant ce chemin nous perdons la vue globale, Cette état de situation, qui sera rendu par le MEP, est une photo à l'instant T qui permettra d'avoir une vision de l'ensemble du territoire de la commune. C'est ce qui a été demandé par le Conseil général à plusieurs reprises d'ailleurs.

Sur Châbles, les problèmes suivants ne seront pas traités. Je citerais de manière non exhaustive, la plupart des problématiques ont été évoquées par Florian :

- *Les problèmes de parking sauvage dans le périmètre de l'école et de la grande salle*
- *Les accès difficiles par le chemin du vergé*
- *Un potentiel arrêt de bus qui pourrait terminer assez rapidement en écluse et c'est-à-dire une cohabitation entre le transport public et le trafic privé, etc.*

Avec le MEP, nous voulons développer une vision globale pour le futur de nos villages.

Pour ces raisons, le Conseil Communal vous demande de prendre de la hauteur et d'accepter l'entrée en matière. Je vous remercie.

Mme la Présidente remercie M. Rey est ouvre la discussion sur la demande de non-entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

"Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la non-entrée en matière lèvent la main."

Vote :

Approbation : 4 Avis contraire : 20 Abstention : 3

La non-entrée en matière du point 3 est refusée par 20 voix.

Nous allons donc reprendre le point 3 Mandat d'étude parallèle.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Tout d'abord, merci pour votre confiance et merci de nous donner l'occasion de vous présenter ce projet.

Je vais commencer avec 2 slides d'introduction et selon l'ordre du jour pour le point 3.1 je donnerai la parole à M. Jaeggli du bureau Urbasol qui vous présentera la démarche. Ensuite, on reprendra le fil de la séance et la présentation du projet.

Pour comprendre la démarche du Conseil communal, je vais commencer par un rappel historique : depuis l'entrée en force de la nouvelle commune, en 2017, le Conseil communal a commencé le développement d'une réflexion pour ses infrastructures. Cela s'est concrétisé par le lancement d'une démarche participative en 2019 (crédit d'étude en matière de stratégie d'évolution des infrastructures communales, tel était l'intitulé du crédit d'étude accepté par le Conseil général 7 octobre 2019)

Le projet démarre en décembre de la même année avec l'envoi du sondage à la population (avec un taux de retour de 25% celui-ci peut être qualifié d'excellent). Le but du législatif d'alors était d'impliquer la population et le législatif dans le processus (c'était d'ailleurs une des conditions de l'acceptation du crédit par le Conseil général).

Un atelier participatif associant la population a été organisé le 3 mars 2020 suivi d'un autre avec le Conseil général le 25 juin.

Finally, le rapport du projet a été présenté au Conseil général à la fin de la dernière législature, le 4 novembre 2020.

En été 2021, le Conseil communal actuel se mettait au vert pour le développement d'une Vision à long terme. Cette vision vous a été présentée le 4 avril 2022.

Le lancement du MEP soulève quelques questions et interrogations :

- Pourquoi ?
- Comment ?
- Quoi ?
- Quand ?
- Qui ?

Durant cette présentation, je vais répondre à ces questions.

Si la présentation de la méthode MEP, mandat d'étude parallèle, répondra à la question « COMMENT » les enjeux du MEP permettront de répondre à la question « POURQUOI »

Nous sommes une petite commune mais ses habitants sont engagés et créatifs. Si cet état d'esprit constitue une richesse, une richesse qu'il s'agit d'exploiter, cela représente aussi plusieurs défis:

- *Tous d'abord celui de tenir compte de tous les avis pour éviter les frustrations, il y a autant d'avis que de citoyens et en discutant avec nos habitants et les conseillers généraux, nous nous rendons compte que les opinions diffèrent sur bien des points, certains avis sont même antagonistes.*
- *Pour que chaque habitant puisse trouver sa place au sein de notre collectivité, il faudra trouver le bon dénominateur commun.*
- *Vous vous souvenez, un des points forts de notre VISION : développer des services et les infrastructures qui lui permettent de vivre agréablement aux seins de nos villages.*
- *Maintenir la qualité de vie*

Nous devons sans aucun doute faire des concessions et trouver des compromis (Ce fameux compromis helvétique...). Si la fusion est maintenant digérée et bien en place, nous devons continuer à aller les uns vers les autres et développer une nouvelle culture communale sans pour autant que nos villages perdent leur identité.

Le rapport de la démarche participative démontre ce besoin :

- *Il ne s'agit pas d'un rapport de force mais d'un équilibre à maintenir*
- *Celui-ci est la situation initiale à partir de laquelle le Conseil communal a développé sa Vision.*

Les enjeux du MEP sont :

- *Permettre le déploiement de nouveau projet sans que nos villages perdent leur identité.*
- *Concrétiser la VISION communale avec des projets phares à un horizon de 10 à 15 ans.*

Le MEP permettra également de définir un axe temporel, de définir un cadre financier et de créer de la transparence sur les projets phares à mettre en place.

En résumé, les enjeux du MEP sont :

- *La concrétisation de la VISION (je me répète)*
- *Dessiner l'avenir.*

Je laisse la parole à M. Jaeggli du bureau Urbasol . Il va vous expliquer les principes du mandat d'étude parallèle. Cela répondra à la question Comment. Je reviens dans quelques minutes pour vous présenter la fiche de projet.

3.1 Présentation du principe du MEP

M. Jaeggli, Urbasol

Bonsoir tout le monde, je vous remercie de me donner l'opportunité de me présenter à vous. Je sens qu'il y a quelques réticences par rapport au fait de lancer une procédure MEP, réticences qui sont tout à fait légitimes, mais viennent aussi de mauvaises connaissances de ces instruments. Mon idée est de vous familiariser un peu avec des notions de bases qui vous permettront peut-être de sortir de cette salle et de dire "c'est quand même assez intéressant, ce qu'ils font !" Et c'est aussi intéressant de voir la démarche que propose la Commune.

Vous connaissez mieux que moi le périmètre, je ne vais donc pas entrer sur les enjeux de ces périmètres, mais sur des questions d'ordre général concernant la procédure. Le contexte historique a été rappelé par la Commune, je ne vais donc pas le répéter.

Le MEP est une sorte de mise en concurrence. Certains parmi vous sont familiers avec les concours d'architecture ou d'urbanisme. Les concours se font aussi pour dessiner, par exemple, le développement d'un centre village, mais sont quand même assujettis à une forme anonyme. Cela veut dire qu'il y a plusieurs bureaux qui peuvent répondre à l'appel à candidature, qui déposent un projet et il n'y a plus d'interaction jusqu'au choix du projet lauréat par le jury d'experts. Cela veut dire qu'il y a chaque équipe qui travaille de manière séparée et indépendante sur la vision d'avenir et un jury choisit le projet le plus avantageux, intéressant sans forcément avoir la possibilité d'avoir des échanges préalables soit avec le maître d'ouvrage, la Commune, soit avec un jury d'experts.

C'est cela la particularité du mandat d'étude parallèle. Comme le nom le dit, il y a plusieurs équipes qui travaillent en parallèle sur les mêmes enjeux et qui sont challengés par un jury d'experts, dans lequel il y a des représentants de la Commune qui siègent.

Le principe est une procédure sur invitation dans laquelle on invite 3 bureaux et à soumettre une vision des locaux pour les 2 centralités. Les projets sont élaborés sur un cahier des charges et préalablement définis par le maître d'ouvrage qui sera en l'occurrence le Conseil communal, mais également par le jury d'experts qui va siéger et suivre le processus et qui aura la responsabilité de valider ce cahier des charges. La richesse est d'avoir tout au long du processus le dialogue avec la Commune et le jury d'experts qui permettront de pouvoir réorienter le projet en fonction des souhaits de ces 2 acteurs.

Les projets finaux seront évalués par le collège d'experts dans lequel une délégation du Conseil communal ou général siègera, la question reste ouverte. Et le principe prévoit que les membres qui siègeront dans le collège d'experts soient rémunérés, mais également les 3 équipes qui participeront.

La procédure, dans l'ordre chronologique prévoit tout d'abord une phase qui préconise la définition des éléments de cadrage et les objectifs du MEP. Il y a des intentions de développement, par rapport aux infrastructures publiques qui ont déjà été évoquées ce soir mais qui doivent être affinées. Le premier jalon décisionnel sera d'organiser un atelier de réflexion avec le Conseil communal pour définir les enjeux et objectifs à introduire dans le cahier des charges pour les 2 centralités. Par la suite, la Commune devra réfléchir aux 3 bureaux à inviter ainsi qu'aux membres qui constitueront le jury d'experts. J'ai des exemples, par la suite, qui montrent quels experts peuvent siéger dans un collège d'experts.

Une fois ce travail fait, le cahier des charges du MEP sera mis sous toit et envoyé aux 3 équipes qui vont commencer à travailler de manière concrète sur les visions d'avenir sur les 2 centralités. Ils vont travailler chacun dans leur coin et un premier dialogue sera organisé qui verra les 3 équipes présenter les avant-projets au collège d'experts et au Conseil communal. Il y aura un premier dialogue et certains éléments peut-être que la commune ne trouvera pas satisfaisants pourront être retravaillés en vue du dialogue final. Il y aura donc des directives données par le collège d'experts après le premier dialogue et les bureaux d'architectes devront en tenir compte pour la finalisation des projets. Cette finalisation sera présentée lors d'un deuxième dialogue. A ce moment, le maître d'ouvrage pourra choisir soit un projet-lauréat si un projet le convainc sur toute la ligne ou le maître d'ouvrage pourra faire le pique-assiette, si des idées intéressantes découlent des 3 projets, il peut prendre des éléments pour une vision commune. Le point fort est donc d'avoir un cahier des charges qui permet d'avoir des critères préalablement définis par le Conseil communal. Il y a aussi l'obligation de définir un calendrier très détaillé ce qui évite d'avoir des retards sur la procédure et d'économiser de l'argent. Cette procédure se déroule sur 12-14 mois et dès que le cahier des charges est envoyé aux équipes avec le calendrier, il n'y a pas moyen de louper une échéance. La mise en concurrence est vraiment la richesse de cette procédure. Il y a 3 bureaux qui vont travailler avec des idées complètement différentes, avec des rendus différents et qui ouvriront peut-être les yeux de la Commune sur des choses

auxquels ils n'avaient pas pensé. Les projets sont assez surprenants, dans le bon sens du terme, et amènent des solutions aux problèmes concrets de la Commune. Cela permet aussi d'avoir de la créativité qui amène de la plus-value.

Les acteurs principaux sont

- *La Commune qui est maître d'ouvrage et qui garde le pouvoir décisionnel. La responsabilité du maître d'ouvrage est la constitution du collège d'experts, le choix des équipes invités à la procédure, la définition du cahier des charges et la définition d'un projet-lauréat.*
- *L'organisateur qui est une assistance à la maîtrise d'ouvrage qui devrait être, si le mandat est adjugé, le bureau Urbasol. Il a la tâche principale d'assurer le bon fonctionnement de la procédure et d'accompagner tous les acteurs durant la procédure. Il va conseiller la Commune sur les bureaux à inviter, mais également sur la proposition des experts composant le collège. Il va rédiger le cahier des charges sur la base des impulsions données par le Conseil communal, répondre aux questions des différentes équipes, rédiger le rapport de synthèse à l'issue de chaque dialogue et organiser une exposition publique qui va clore le processus.*
- *Le collège d'experts à la tâche de valider le cahier des charges et le programme du MEP, de participer aux dialogues avec les candidats, d'apporter un regard critique et constructif sur le projet, d'évaluer les projets et de faire les recommandations pour la suite.*

Quels types d'appel d'offres ?

On a déjà parlé des appels d'offres sur invitation. Là nous sommes dans la phase où nous devons inviter quelqu'un. Il y a la loi sur les marchés publics qui définit les seuils du marché. En étant en dessous de CHF 250'000.00, la Commune peut entamer sans problème une procédure sur invitation.

Certification SIA : SIA est un organisme qui gère les professions des ingénieurs et architectes. Il y a la possibilité de faire certifier un MEP par une commission Adhoc de la SIA, mais il n'y a aucune obligation légale de le faire. La plupart des mandats dans des communes comme la vôtre se font avec des MEP libres. Le problème d'un MEP certifié SIA est qu'il coûte plus cher et prolonge la procédure. De plus, une norme définit que les équipes participantes doivent être payées à la hauteur des prestations fournies, ce qui n'est pas obligatoire dans un MEP libre.

Dans un MEP libre, la procédure est scrupuleusement suivie par l'organisateur, mais les rétributions sont plus basses que celles imposées par la certification SIA.

Au bout d'une procédure de MEP, au bout du deuxième dialogue, le maître d'ouvrage, avec le collège d'experts, pourra choisir soit un projet-lauréat, soit des idées issues des 3 équipes différentes.

M. Jaeggli donne les exemples des communes de St-Aubin et Delley-Portalban.

Comme il n'y a pas de question, Mme la Présidente remercie M. Jaeggli pour son intervention.

3.2 Crédit d'engagement pour l'étude d'un MEP des centres village

Mme la Présidente donne la parole à M. Stéphane Rey, Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire pour la présentation de cet objet.

M. Stéphane Rey

Merci M. Jaeggli.

Je vais entamer directement avec la définition du périmètre. La définition du périmètre du projet permet de répondre à la question QUOI.

Les projets phares identifiés dans le MEP permettront sur le secteur Châbles de répondre aux problématiques suivantes, je les citais tout à l'heure dans le cadre de mon intervention sur l'entrée en matière :

- *Parcage sauvage dans la zone grande salle/Verger*
- *Circulation sur le chemin du Verger*
- *Valorisation du centre village et de son centre de vie qu'est la grande salle et l'école*
- *Amélioration de la sécurité*
- *Dynamiser le centre du village pour ne pas devenir une cité-dortoir.*

Sur Cheyres :

Suite aux dernières discussions avec l'urbaniste, le Conseil communal a décidé d'augmenter le périmètre initialement cantonné à la zone école-grande salle à la zone Moullet et par conséquent aux terrains communaux en Ferrajo.

L'emplacement de la déchetterie n'est, à ce stade, pas remise en cause.

Notre intention est de traiter les parcelles communales situées dans ce secteur : la déchetterie et une parcelle attenante, car celles-ci pourraient potentiellement accueillir, par exemple un local de voirie ou autre.

Autour de l'école et de la grande salle, nous voulons répondre aux problématiques suivantes :

- *Emplacements de l'école et de l'administration*
- *Centralisation de l'AES sur un site à la place de 3*
- *Circulation des transports publics et de parking*

Sur la zone Moullet :

- *Valorisation, avec une offre de commerces de proximité. C'était un des éléments qui ressortait de l'étude participative, un attachement fort de la population pour cette thématique*
- *Logements pour personnes âgées, on pourrait imaginer sur ce secteur un partenariat privé-public avec un DDP à la clé par exemple.*

Pour limiter l'impact sur les ressources communales, le Conseil communal se laisse l'opportunité de procéder par étape en commençant par le village de Cheyres.

La liste des livrables permet de répondre aux questions QUOI et QUAND ?

- *Il s'agira d'identifier les projets clés qui nous permettront de dessiner l'avenir*
- *Il s'agira également de définir des temporalités pour chacun des projets clés identifiés*
- *Il s'agira aussi de chiffrer chaque projet et de mettre à jour le plan financier*

Rome ne s'est pas fait en un jour et nous voulons garder une fiscalité attractive, il s'agira donc de prioriser ces objets.

Quand ?

Si la constitution des équipes et du cahier des charges démarrerait cet automne, la phase active et créative serait lancée début 2024. La durée des travaux sera d'environ 14 mois et une présentation au public sera organisée à la fin de l'hiver 2025.

Une feuille de route avec un horizon de 10 à 15 ans permettra au Conseil communal d'être prêt à lancer les premiers projets dès la fin du processus.

Les avantages :

Au final, le Conseil général aura le dernier mot puisque chaque projet identifié fera l'objet d'une demande de crédit distincte.

Au contraire d'un concours à la suite duquel le projet-lauréat doit être lancé, dans le cadre du MEP le Conseil général aura le contrôle et la maîtrise des objets à développer.

A-t-on le choix ?

OUI : nous avons toujours le choix

Il faut savoir que le MEP sera la base pour le lancement de projets futurs car le canton demande de plus en plus d'études et d'analyses pour les autoriser. Nous vivons malheureusement dans un monde dans lequel de plus en plus d'études et de rapports sont nécessaires. Le temps où des miliciens pouvaient lancer, sans étude, des projets d'ampleur à l'échelle communale est malheureusement révolu.

Donc d'un autre côté : NON, on n'a pas vraiment le choix. L'investissement du MEP sera par contre rapidement amorti car nous aurons déjà, pour chaque nouveau projet, une base d'analyse à disposition.

Que se passera-t-il si nous refusons ?

- *Nous continuerons à développer des projets ponctuels, mais sans vision globale.*

- Nous continuerons à naviguer en plein brouillard sans boussole
- Cela restera difficile de faire comprendre à la population le bien-fondé de tel ou tel investissement
- En bref, nous manquerons de transparence.

Que se passera-t-il si nous acceptons ?

- La vision globale sera gage de transparence
- La population comprendra le sens des investissements qui seront lancés
- La planification financière sera améliorée et adaptée à nos moyens
- Le développement des projets sera coordonné par la feuille de route.

Si la VISION communale constitue le "Phare" permettant au bateau de ne pas se perdre en plein brouillard, le MEP sera notre boussole.

Coût et financement

Pour financer le MEP, un investissement de CHF 170'000.- est nécessaire. S'agissant d'un mandat de service, nous avons donc pris un peu de réserve dans le calcul du montant sollicité.

CHF 100'000.00 sont prévus dans le budget d'investissement 2023 (CHF 40'000.00 pour Châbles et CHF 60'000.00 pour Cheyres)

Pourquoi cette augmentation ?

Initialement votre serviteur avait prévu de lancer un concours mais sur recommandation des urbanistes la méthode du mandat d'étude parallèle a été retenue.

Au contraire d'un concours avec lequel il est possible que nous perdions la main, le MEP nous permet, vous permet à vous le Conseil général, de garder la mainmise sur le développement des projets phares.

Il s'agit d'une enveloppe qui nous permettra de mener ce mandat dans de bonnes conditions, il est évident que votre Conseil communal aura le couteau entre les dents pour respecter le budget. En étant efficace, il est envisageable de boucler ce mandat en-dessous du crédit qui vous est demandé.

A l'échelle d'un exercice comptable, le crédit de CHF 170'000.00 représente un montant plus que respectable, c'est beaucoup d'argent ! Cela représente 1,5% de notre budget de résultats.

Le Conseil général ne doit pas juger du coût du MEP sur la base d'un seul exercice comptable mais sur la durée de vie de ces livrables. Cet investissement permet de dessiner l'avenir à 10-15ans. Cela représente entre CHF 11'000.00 et CHF 17'000.00 par année. (0,15% du budget de résultats). Je pense que nous avons les moyens de nous le payer.

Le MEP est un projet de la commission d'aménagement et du Conseil communal, le Conseil général est donc partie prenante du projet.

Le Conseil communal et la commission d'aménagement vous recommande d'approuver la fiche projet et d'octroyer le crédit de CHF 170'000.- TTC. Je vous remercie et me réjouis de répondre à vos questions.

Un petit pas pour l'homme et un grand pas pour l'humanité. Aujourd'hui, si vous validez le budget, cela sera un petit pas pour les autorités et un grand pas pour la collectivité.

La présidente remercie M. Stéphane Rey et donne la parole à la commission financière.

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en date du 6 septembre 2023 pour étudier cette demande. M. Christian Cornioley, Conseiller communal nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

La commission d'aménagement sera impliquée dans cette étude. Et nous vous informons que le périmètre a été choisi au niveau des terrains communaux.

La commission financière relève que nous avons un budget de base de CHF 100'000.00 et à ce jour, on nous présente un mandat à CHF 170'000.00 soit 70% de plus que le budget initial. Sur le fond du mandat, la commission financière est en accord de faire une étude pour nos villages, car nous savons pertinemment qu'une réflexion sur les écoles, le bureau communal et la voirie, doit être faite. Mais nous ne pouvons pas accepter un tel montant et une telle augmentation.

Financièrement nous pouvons nous permettre mais nous avons des goûts de luxe. Nous proposons de négocier ces montants et d'arriver à une demande de crédit de CHF 100'000.00 comme prévu initialement. La Commission financière s'est prononcée défavorable pour ce crédit de CHF 170'000.- (TTC).

M. Jean-Christophe Sauterel, rapporteur de la commission d'aménagement

Le 12 juillet 2023, les membres de la commission d'aménagement ont pu assister à la présentation détaillée du projet par M. Jaeggli de la maison Urbasol. Le sujet a ensuite été traité lors de la séance suivante du 13.09.23.

Les membres de la commission d'aménagement ont décidé de vous transmettre leur préavis ce soir.

Ce MEP constitue la suite logique à la demande du Conseil général qui souhaitait que le Conseil communal définisse une vision claire sur les développements à mettre en place dans notre Commune. Il y a eu la démarche participative en 2020, puis en 2021 la présentation de la Vision communale, l'étude de faisabilité et le rapport de l'enquête participative. Le Conseil communal doit maintenant concrétiser ces réflexions.

Dans ce but il existe plusieurs outils à disposition de l'exécutif, dont le développement de projets ponctuels, le crédit d'étude de projet, les concours d'urbanisme et d'architecture et le mandat d'étude parallèle. Chacun de ces outils offrent des avantages et des inconvénients.

Le MEP offre plusieurs avantages :

Il constitue une forme de mise en concurrence dans un cadre légal défini.

Le travail se fait avec des équipes pluridisciplinaires qui sont invitées à élaborer des solutions.

Au contraire d'un concours, le maître d'œuvre n'est pas obligé de s'en tenir à la mise en œuvre des projets lauréats.

La commune a le choix de prendre le meilleur de chaque proposition développée par les concurrents.

Le collège d'experts (jury) peut orienter les projets en cours de route, en fonction des idées présentées ou des enseignements tirés.

La méthode se veut itérative et prospective.

Les projets sont évalués par le collège d'experts regroupant des professionnels (architectes, urbanistes ou ingénieurs), des représentants politiques (conseillers communaux et conseillers généraux), des spécialistes communaux (technicien, commission d'aménagement) mais aussi des citoyens. C'est une différence notoire avec le concours où le jury est principalement constitué de professionnels (architectes, urbanistes).

Le collège d'experts et les participants sont rémunérés. Au contraire d'un concours où seul les projets-lauréats sont primés.

Les procédures MEP sont en règle générale plus longues et plus coûteuses que les concours mais le résultat final doit mieux répondre aux attentes.

Le MEP se veut plus créatif en permettant de regrouper les bonnes idées de chaque concurrent.

Au contraire du concours où les projets sont évalués en une fois par le jury, le MEP prévoit un dialogue entre les concurrents et le collège d'experts.

Le MEP permet une meilleure prise en compte des attentes et des besoins locaux.

Le MEP ne prévoit pas de suite de mandat pour les participants, la Commune dispose des résultats librement.

Les propositions sont comparées entre elles.

Appel d'offre du MEP

La mise en place du MEP doit se faire dans le cadre d'un marché public en procédure sélective ou procédure sur invitation. Le MEP peut-être libre ou certifié selon la norme SIA. Le Conseil communal propose d'utiliser la procédure sur invitation dans le cadre d'un MEP libre et de travailler avec des bureaux connaissant la typologie et la culture de notre Commune.

Enfin, la commission d'aménagement ne se prononce pas sur les aspects financiers de ce MEP, ce point n'ayant pas été traité en commission et n'entre pas dans les compétences spécifiques de la commission.

En conclusion, les membres de la commission d'aménagement préavisent favorablement le principe du Mandat d'étude parallèle (MEP) pour définir les aménagements futurs de nos deux centres villages de Cheyres et Châbles.

M. Florian Monney remercie M. Jaeggli du bureau Urbasol pour sa présentation qui confirme sa réticence au MEP. Il trouve que l'exemple de St-Aubin revient à poser 3 bâtiments sur un terrain vierge et à déplacer une fontaine, le mandat d'étude est donc surfait. Il rejoint la commission financière et demande que le montant soit renégocié pour arriver à des montants plus réalistes.

M. Stéphane Rey informe que le prix du MEP de St-Aubin était de CHF 130'000.00 et que le projet ne se limitait pas à la définition de M. Florian Monney.

Mme Magali Chanez trouve que le MEP est une bonne idée, car réaliser des projets avec autant d'idées que de personnes dans un village est très compliqué. Elle trouve que les projets réalisés à ce jour ne sont pas toujours très heureux. Avoir quelqu'un d'extérieur qui peut prendre de la hauteur et avoir une vision plus globale est intéressant. Elle souhaite savoir comment, durant cette période d'étude, les projets qui seront nécessaires, comme un changement de chauffage, seront réalisés, tout en sachant que l'on attend une réflexion plus globale.

M. Stéphane Rey répond que la démarche du MEP va permettre d'analyser de façon cartésienne les projets, mais que d'ici là, nous allons avoir des surprises, que nous ne pourrons y échapper.

Mme Séverine Pillonel Pittet demande s'il est prévu de présenter le cahier des charges au Conseil général avant de le soumettre aux bureaux retenus.

M. Stéphane Rey répond que la base du cahier des charges sera l'étude participative de 2019. La commission d'aménagement sera impliquée, mais il faudra voir ce qui pourra être fait.

M. Ludovic Sauter demande pourquoi le périmètre de Cheyres ne comprend pas les parkings Sous-Gare et le port.

M. Stéphane Rey répond qu'il fallait s'arrêter une fois. Pour les parkings, un concept a déjà été adopté et nous avons une vision assez claire de ce qui va se passer dans le futur. Le montant de CHF 170'000.00 fait déjà grincer des dents et il fallait délimiter le périmètre aux centres village où la vie sociale se passe. C'est ici qu'il y a tous les enjeux du projet.

M. Sauter reprend donc que c'est une décision du Conseil communal ?

M. Bernard Pochon, Conseiller communal ajoute que la zone touristique n'est pas dans les infrastructures classiques d'une commune. Elle ne fait pas partie des tâches régaliennes d'une commune.

M. Sauter demande également, si une orientation du Conseil communal est donnée lors du mandat.

M. Rey explique que le mieux est de spécifier ce que nous voulons à terme, une administration ou un local de pompiers par exemple, mais nous ne dirons pas où. Le mandat devra le déterminer. Mais le but d'avoir des externes est de prendre de la hauteur et de ne pas seulement avoir les idées de Stéphane Rey, de Châbles qui s'imagine le monde des Bisounours d'une telle manière. Le but est d'avoir une personne externe qui nous accompagne dans cette démarche.

Pour terminer, **M. Sauter** demande si jusqu'à mi-2025 il n'y aura rien de lancé, comme un bâtiment communal, écoles ou déchetterie. Il demande si durant 2 ans, tout est gelé.

M. Rey répond que dans le domaine des écoles, il y aura probablement de choses à régler d'ici la fin de l'année prochaine. Si nous avons mené cette démarche il y a quelques années, nous pourrions répondre à cette question, mais pas actuellement. L'important est de prendre l'hélicoptère, juste en-dessous des nuages pour bien voir la vision globale.

M. Denis Chanez remercie de prendre comme base le cahier des charges la séance avec les citoyens, mais rend attentif qu'un des éléments phares était de maintenir les écoles sur 2 sites. Il souhaite que ce point soit gardé dans le viseur.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie pour ce débat enrichissant.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

"Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit d'engagement de CHF 170'000.00 TTC pour l'étude d'un MEP des centres villages de Cheyres et Châbles lèvent la main".

Vote :

Approbation : 21

Avis contraire : 4

Abstention : 2

Le crédit d'engagement de CHF 170'000 TTC pour le lancement d'un MEP est accepté par 21 voix.

4. Modification du règlement scolaire

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

La présidente donne la parole à Mme Mary-Ann Hayoz, Conseillère communale pour la présentation de cet objet.

Mme Mary-Ann Hayoz

Chers Conseillers généraux, Chères Conseillères générales,

Cette modification est nécessaire. Selon le règlement actuel trois parents doivent quitter le Conseil car ils sont à la fin de leur mandat. Avec cette proposition de règlement, ils ont la possibilité d'être réélus. C'est important de garder des parents qui sont motivés, disponibles et investis comme c'est le cas. Je profite d'ailleurs de les remercier chaleureusement pour tout ce qu'ils font durant l'année. Nous avons fait deux campagnes de recrutement afin de trouver de nouveaux parents, sans succès.

Vous pouvez voir sur le slide, l'actuel règlement. La modification concerne l'art. 10 al. 1 du règlement scolaire. Il sera ajouté "rééligible"

Par conséquent, le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir approuver cette révision partielle du règlement scolaire.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

"Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la révision partielle du règlement scolaire, article 10 al. 1, je site : Les membres, parents d'élèves, sont désignés pour une durée minimale de trois ans et sont rééligibles. Veuillez lever la main."

Vote :

Approbation : 27

Avis contraire : 0

Abstention : 0

La révision partielle du règlement scolaire est approuvée par 27 voix.

5. Mise en conformité des arrêts de bus

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la Présidente passe la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Christian Cornioley

La bonne nouvelle est qu'il n'y a rien à voter, c'est une information.

Nous avons fait une étude de mise en conformité selon les dispositions de la LHand, étude réalisée par le bureau spécialisé Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA. La présente étude a permis de rappeler les exigences en termes d'aménagement, d'établir un diagnostic de la situation actuelle et de définir les différentes variantes.

Le rapport vous sera transmis cette semaine encore. Il a été établi par une ingénieure en mobilité habitant Cheyres. C'était très agréable et de qualité.

Le financement cantonal a changé. La Commune devra soumettre un projet d'intention. Aujourd'hui, nous avons une étude de mobilité, ensuite il faudra un ingénieur civil pour aller au SMO.

L'analyse présente des recommandations qui peuvent encore changer. Les arrêts de bus des lignes de transports publics de l'ensemble de la Suisse doivent être mis en conformité avec la LHand et adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite, d'ici au 31 décembre 2023. Cette mise en conformité des aménagements d'arrêts consiste principalement à assurer une hauteur et une largeur suffisantes de quai pour permettre l'embarquement et le débarquement des personnes en chaises roulantes où se servant d'un déambulateur. Cette adaptation des quais offre également des avantages pour d'autres usagers (avec valises, poussettes, vélos, etc.) et permet un embarquement/débarquement plus rapide, permettant de favoriser la progression des bus.

A noter que la LHand prévoit qu'il est possible de renoncer à une mise en conformité lorsque que le principe de proportionnalité (rapport coûts - bénéfices) n'est pas respecté.

M. Cornioley présente la situation actuelle avec 4 arrêts de bus et les variantes proposées pour Cheyres et Châbles.

Il explique que le projet pour Cheyres est gelé en raison du réaménagement du centre village, mais que l'on peut avancer sur l'arrêt de Châbles-école.

Mme la Présidente remercie M. Christian Cornioley pour sa présentation et ouvre la discussion.

M. Florian Monney félicite pour cette belle étude.

Il n'y a pas d'autre question.

6. Election d'un membre au bureau du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune

Mme Janine Grandgirard, présidente

Suite à la démission de Mme Laetitia Haenggeli, pour des raisons professionnelles, une place de membre au bureau en qualité de scrutateur est devenue vacante.

J'ai reçu une seule candidature, de la liste Ensemble, celle de Mme Laure Marti.

Y a-t-il d'autre candidature ?

Comme ce n'est pas le cas, je proclame l'élection tacite de Mme Laure Marti en tant que scrutatrice au Bureau du Conseil général.

Félicitations et on peut l'applaudir.

7. Election d'un membre suppléant au bureau du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune

Mme Janine Grandgirard, présidente

Suite au départ et à la démission de Mme Nadia Müller, un poste de suppléant au Bureau du Conseil général est vacant pour la liste Avenir.

J'ai reçu un mail du chef de liste Avenir M. Ludovic Sauteur, pour la candidature de M. Valter Chieppa.

Y a-t-il d'autre candidature ?

Ce n'est pas le cas, je proclame l'élection tacite de M. Valter Chieppa en tant que suppléant au Bureau du Conseil général et je l'en félicite.

On peut également l'applaudir.

8. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic, puis suivront M. Philippe Rapo, Vice-Syndic, M. Christian Cornioley, Mme Mary-Ann Hayoz, M. Stéphane Delley, M. Bernard Pochon et M. Stéphane Rey. Durant ce point, seuls les membres de l'exécutif ont droit à la parole.

- **M. Fabien Monney** informe sur les changements de postes effectués à l'administration. Mme Marlyse Dubey est à 80%, elle s'occupe de l'administration générale, du Conseil communal, du Conseil général, de la santé et du social et est également responsable du bureau. Mme Jeanne Angehrn est à 80% et s'occupe de la crèche, de l'AES et du secrétariat des écoles. Mme Laetitia Bersier reprend les ports communaux, l'environnement et le service des parcs et chemins, ainsi que le secrétariat de la police des constructions et de l'aménagement du territoire. Mme Véronique Gerbex, à 80%, s'occupe du contrôle des habitants, des sociétés locales, des locations et des manifestations. M. Christian Morel, à 80%, s'occupe de la police des constructions et de l'aménagement du territoire pour la partie technique et M. François Guerry, à 100%, est notre administrateur de finances et responsable des ressources humaines, de la téléphonie et de l'informatique. Vous remarquerez ici un gros déficit au niveau du secrétariat de la police des constructions et de l'aménagement du territoire, qui n'est malheureusement que de 30%.
- Il présente Mme Jeanne Angehrn, nouvelle collaboratrice administrative. Elle habite Estavayer, elle est née le 26 septembre 2003, elle aura donc 20 ans demain. Elle a un CFC d'employée de commerce et a travaillé auparavant à l'administration communale d'Estavayer, au contrôle des habitants, ressources humaines, secrétariat général, service du territoire et service des finances. Après son apprentissage, elle a été engagée chez nous avec un contrat de durée déterminée du 16 février 2023 au 31 août 2023 pour soutenir les collaborateurs suite au départ de la secrétaire Mme Stéphanie Ghalouni. En juillet 2023, elle a déposé sa candidature pour le poste de collaboratrice administrative à 80% qui s'était libéré dans le domaine de la petite enfance. Elle a été choisie parmi 37 candidats. Ses compétences, la qualité de son travail, la connaissance des dossiers, son très fort engagement durant la phase transitoire ont été des éléments déterminants. Son contrat de travail est actif depuis le 1^{er} août 2023.
- Un sujet qui va nous prendre un peu de temps : la révision du règlement du personnel. Pourquoi une révision ? Parce qu'un nouveau modèle cantonal a été mis en place avec de nouvelles dispositions légales qui sont obligatoires. Il y a aussi l'introduction d'un règlement d'exécution. Nous souhaitons également revoir le système de qualifications du personnel et le système d'indemnités pour les collaborateurs dans différents domaines clés. Nous souhaitons, suite à un benchmarking, adapter les prestations sociales pour nos collaborateurs. Tout cela va découler sur une adaptation des cahiers des charges et de la matrice d'organisation. Nous avons donc pas mal de travail à l'horizon.
- Quelques autres informations en brefs : nous avons eu un audit technique des abris PC à Cheyres et Châbles, nous sommes en attente des résultats. L'audit a été effectué sur les installations techniques (ventilation, etc.) et non pas sur l'utilisation des locaux. Au niveau du PRU, nous avons fait des tests des radios Polycom avec succès le 30 août 2023. Nous avons 2 radios Polycom, une pour la partie

fribourgeoise et une pour la partie vaudoise, puisque c'est eux qui nous soutiennent au niveau de la santé.

- *Nous sommes en train de faire une réflexion relative aux ressources nécessaires pour traiter la partie administrative de la police des constructions et de l'aménagement du territoire. Je vous l'ai dit, avec 30% il n'est plus possible de travailler comme ça. Le conseiller communal en charge doit traiter des dossiers, on est sous l'eau, on n'a pas délivré de permis d'habiter depuis moult années.*
- *On s'était engagé au niveau de la Broye à prendre des places dans les comités directeurs, au niveau de l'ADIS-Broye, c'est fait, on a un représentant au comité directeur du bataillon des sapeurs-pompiers de la Broye.*
- *Le Conseil communal va effectuer un déplacement à St-Martial du 30 mai au 2 juin 2024, dans le but de prendre les devants en vue du 25^e anniversaire.*
- *Le Guichet électronique a commencé au niveau cantonal, nous allons mettre en place, à l'automne 2023 4 prestations au niveau du contrôle de l'habitant.*
- *L'accueil des nouveaux citoyens aura lieu le 20 octobre. Le Conseil communal a voulu changer un peu, il n'y aura pas que la remise d'un petit cadeau, mais cela sera un peu plus conséquent. L'accueil des nouveaux habitants aura lieu à la Fête des vendanges.*
- *Pour terminer, le nouveau règlement de police a été approuvé par le Conseil d'Etat.*

M. Philippe Rapo

Madame La Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vais juste vous parler un peu de ce qui me concerne, les investissements en cours :

- *On a fini le dragage des petits ports. Il a duré malheureusement plus longtemps que prévu. Dans le port des Pointus, on a dû sortir passablement de choses bizarres comme des chaînes, des pneus et autres objets, mais pas de cadavre. Comme le dragage des Pointus s'est fait presque entièrement à la pompe et non pas au grappin, ces déchets ont passablement ralenti le temps de dragage. Pour le dragage du Safari, une première partie s'est fait au grappin, ce qui a perturbé passablement nos plaisanciers et l'autre partie, dans les parties les plus étroites avec la pompe. L'entreprise a eu également des ennuis mécaniques sur leur ponton de pompage qui a stoppé le travail plusieurs jours. Et pour couronner le tout, il y a eu quelques journées de fortes bises pendant lesquelles ils n'ont pas pu travailler. Résultat des courses, le dragage effectué dans les 2 petits ports, hors délais prévus, mais sans trop de nuisances pour les plaisanciers. Point à relever : une excellente collaboration avec le SEn grâce aux rapports hebdomadaires de la société Biol au sujet de nuisances éventuelles à la faune et à la flore. Et cerise sur le gâteau, nous avons bénéficié d'un coût moindre que le budget annoncé grâce au marché public. Une fois n'est pas coutume.*
- *Concernant la réfection du môle et de la digue Est, une étude de faisabilité est en cours. C'est également pour l'allongement et le rehaussement de la digue Est. Nous devons réparer le môle et rehausser et rallonger la digue Est.*
- *Le projet des petits ports sera présenté par Janine Grandgirard. Il est en orange-rouge, car nous sommes en attente de Fribourg.*
- *Le débarcadère : suite à notre rencontre avec la LNM en janvier dernier, nous avons mandaté une société pour faire une étude de faisabilité d'un débarcadère au bout de notre digue. Nous avons l'appui de la LNM, de la Coreb, du préfet, de l'Etat de Fribourg et de l'Association Touristique de la Broye pour aller de l'avant avec ce projet. Si tout va bien, ce projet pourrait voir le jour pour l'horaire 2025 déjà.*
- *Concernant les passerelles du canal des Pointus, on a dû enlever le pont sur le canal des Pointus afin de permettre le dragage. Comme les culés ont bougé à cause des galeries faites par les castors, ce pont n'est plus vraiment stable. De ce fait, nous avons demandé à Fribourg s'il était possible de ne pas remettre ce pont et de contourner le canal via un chemin le long des places d'amarrage et de la Grande Cariçaie. Suite à leur réponse négative, nous avons sécurisé au mieux le pont et avons mandaté, sur*

demande de l'Etat de Fribourg, l'aide d'un bureau d'ingénieurs pour une mise à l'enquête d'un nouveau pont dont je présenterai le projet, je l'espère en décembre pour une réalisation avant la saison prochaine estivale.

- Et le dernier point pour moi au niveau des investissements, c'est Gestinergie. En compagnie de Stéphane Rey, nous sommes en train de faire un bilan complet de nos installations et de nos besoins futurs concernant la gestion de l'énergie et des accès pour nos clients du grand port uniquement. Nous devrions pouvoir vous présenter une demande de crédit global pour la gestion du port qui sera réparti sur 2024 et 2025.

Encore 2-3 petits points :

- La téléphonie : nous allons installer la téléphonie IP sur toute la commune d'ici la fin de l'année.
- Le Cheyres-Châbles Info change d'interlocuteurs. Notre ancienne rédactrice, Laetitia Haenggeli, que je remercie au passage pour son dévouement pendant 2 années, ayant quitté notre Commune, ce sera dorénavant Ethan Chanez, le fils de Yves Chanez qui s'occupera de cette tâche dès la prochaine édition. Il sera aidé par Claire Moullet pour la relecture et Daniel Maerki pour la rédaction d'articles qui seraient techniquement très compliqués. Mais c'est Marlyse Dubey, notre nouvelle secrétaire communale qui en aura la responsabilité et sera la gardienne du temps avec des échéanciers bien déterminés. Les prochaines éditions apparaîtront avant chaque Conseil général traitant le budget et les comptes, soit les vendredi 1^{er} décembre 2023, 24 mai 2024 et 2 décembre 2024
- **Faucardage des algues : Cette année a été une année exceptionnelle concernant les algues dans le grand port. Notre faucardeur est intervenu pendant 2 semaines et a sorti environ 200m³ d'algues. Il n'a pas réussi à tout ramasser, car après son intervention, des îles d'algues se sont formées dans les canaux et entre les bateaux. Le capitaine est intervenu plusieurs fois pour libérer des bateaux et a passé de nombreuses heures pour sortir ces algues au croc, il s'est même adjoint des étudiants pour l'aider pendant plusieurs jours. Les plaisanciers ont même dû mettre la main à la pâte. Sur les 200m³ fauchés, environ 100m³ ont été ramassés au croc. Le budget faucardage annuel des 3 ports a été mangé par le grand port uniquement. Plusieurs pistes sont en cours d'étude afin que ne pas revivre cela une prochaine saison : nous avons contacté l'HEIG d'Yverdon afin qu'ils essaient de trouver une solution avec une faucardeuse permanente, sous-marine ou autre solution. D'autre part, nous avons été approchés par des sociétés qui aimeraient revaloriser les algues dans le futur. Ceci pour être une solution WIN/WIN pour diminuer les frais d'élimination au compost.**
- Anti-Erosion Crevel : Comme déjà annoncé lors du dernier Conseil général, la Grande Cariçaie est allée de l'avant au sujet des travaux contre l'érosion en Crevel. Les études menées par les bureaux Aquavision et MFR ont démontré que des ouvrages entre la rive et les massifs de roselières lacustres sont le plus adaptés pour le secteur Crevel. Il va s'ensuivre ces prochains temps des essais de pénétrométrie. Les travaux devraient commencer au début 2024. Le coût devrait avoisiner les CHF 900'000.00 financés entièrement par le Canton. C'est la raison pour laquelle ce point n'est pas dans les investissements en cours.
- Dernier point, à Châbles vous avez peut-être remarqué que nous avons rénové le 4½ à la Rue de la Chapelle. C'est un 4½ avec cave et garage qui est à louer dès le 1^{er} octobre.

M. Christian Cornioley

Nous allons survoler 5 sujets : le concept Schoolfair, les fontaines, l'éclairage public, les investissements et nous allons devoir bloquer une date dans nos agendas.

- 3 jours après la dernière assemblée générale, on pensait réduire les conflits par la prévention et la surveillance, veiller à la sécurité des transports des élèves. J'attendais au minimum 10 personnes pour qu'on puisse partir et former les gens. Il y avait 5 personnes, donc voilà. Patrouilleurs scolaires, 1 personne à la séance, Schoolfair 5 personnes. Donc maintenant c'est bon, il n'y a plus besoin d'écrire jusqu'à la fin de la législature pour ce genre d'initiative. Si les gens ne veulent pas s'investir, il n'y aura plus rien. Donc Schoolfair, malheureusement à contre-cœur est annulé.
- Les fontaines, c'est un peu comme les êtres humains, elles ont besoin d'être bichonnées. Pour ceux qui observe un peu ce qui se passe dans nos 2 villages, on voit que nos bassins sont refaits. On travaille avec

une entreprise spécialisée. 4 fontaines à Châbles, 4 à Cheyres. Certaines ont de l'eau potable. Ce n'est pas si facile de dire on coupe l'eau potable, on sait que l'eau potable c'est compliqué, mais derrière les éteindre pour mettre un bouton, ce n'est pas si simple pour garantir la qualité de l'eau. Mais c'est toujours sympa et apprécié de la population.

- *L'éclairage public : un vrai sujet dont nous parlions à la dernière assemblée. Il y a eu pas mal d'interventions, car le Conseil communal est soucieux de cela. Enfin, le plan directeur est arrivé. Je vais être très sommaire ce soir, car je l'ai mis à l'ordre du jour du Conseil. Ce qui est à noter c'est qu'il y a eu de nouvelles dispositions. Elles disent que soit on pratique une extinction complète comme à Châbles, on éteint à une certaine heure, soit une extinction dynamique. Je passe devant le candélabre, il y a un détecteur qui me reconnaît et cela s'allume. Donc les paliers d'abaissement, comme nous avons dans nos villages cela va être stop. La mise en œuvre est fixée à 2028. La bonne nouvelle est que selon les variantes proposées on peut réduire jusqu'à 63%. Mais quand on va parler de kilo-Francs, on est dans une fourchette de 200 à 400'000.00 d'investissement. Donc on n'arrivera pas à réduire, par contre avec des hypothèses du kWh qui est assez élevé, on commence aujourd'hui à avoir une autre discussion. Nous avons 375 points lumineux, 148 en LED et 227 à décharge. Quand je vous parle d'une réduction de 63% possible dans les variantes que nous devons travailler avec le Conseil communal, on parle de ces 89'000 kWh. Donc cela devient aussi intéressant si on fait les hypothèses par rapport aux francs. Masi les dispositions sont claires on n'a pas 25 ans pour se mettre en conformité.*
- *Les investissements en cours, il y en a pas mal. On va commencer par la zone 30. Je suis toujours chaud bouillant avec ça, car en fait pour un requérant, bravo la démocratie, on bloque tout le projet. Je le rappelle il y a déjà eu des accidents au Moulin. Dans le projet, il y a 3 "zone 30", en plus il y a la modification de signalisation au Moulin par rapport à la route cantonale. Je vais les relancer, mais ça ne passe pas comme je veux.*
- *Concept parking, on y croyait, on a mis l'énergie qu'il fallait, on a eu un magnifique succès et bravo à tout le monde. On a reçu le règlement de police. On a donc les règles du jeu qui peuvent être communiqué à la population et c'est un outil de travail. Par contre, on attend celui de stationnement qui est toujours au canton pour signature. L'idée est tout de même de commencer cette année, nous allons poser les socles, donc au printemps prochain on sera prêt. Je fais un petit clin d'œil aux jobs d'été qui ont joué le jeu de nouveau cet été pour assurer la sécurité de ces parkings, ils ont fait un sacré boulot à des températures records.*
- *Chemin Pré-de-la-Vigne : nous avons un crédit d'avant-projet, les procédures reviennent gentiment signées. Il faut presque aller quémander pour que les gens nous renvoient les documents pour les emprises et les servitudes, je découvre ce milieu-là, mais c'est juste incroyable. La bonne nouvelle est qu'il n'y a pas d'opposition. L'appel d'offre sera ouvert demain, on aura la surprise des montants. L'idée est qu'au prochain Conseil général, nous allons venir avec pleins de propositions et de demande de crédits*
- *Route de Crevel : Super nouvelle, souvenez-vous un étudiant est venu vous exposer les variantes étudiées, nous avons maintenant une étude de faisabilité. J'ai été agréablement surpris des livrables. La prochaine étape est de rencontrer la Grande Cariçaie et les CFF, les deux parties prenantes de chaque côté de cette route. On part des Pointus avec l'idée de basculer le trottoir de l'autre côté. Il y a beaucoup d'attentes des gens du quartier. Après on viendra vers la commission d'aménagement, mais l'idée est d'avoir quelque chose qui tienne la route avant de se challenger.*
- *Bouclage Crevel et réfection Rte de Crevel : J'avais bon espoir de planter encore un clou cette année. Les conventions sont maintenant signées, le processus de mise à l'enquête va démarrer. Cela avance, mais*

nous allons certainement recevoir le permis de construire quand il fera -10°. Il faudra peut-être attendre pour réaliser le bouclage et la réfection de la route de Crevel 169 à 183.

- *Réservoir d'eau : réservez le samedi 9 décembre dans vos agendas. C'est un ouvrage magnifique et il est intéressant de voir l'intérieur, toutes les technologies. C'est une belle opportunité d'offrir cela à la population de venir le visiter. L'idée est donc de faire une porte ouverte le samedi 9 décembre de 9h30 à 12h00. Je cherche un racleur, je vois que tu me dis oui des yeux, merci Florian, c'est noté tu seras notre racleur.*

M. Stéphane Delley

Néant.

Mme Mary-Ann Hayoz

Je n'ai qu'un divers. On peut voir sur le slide qu'en 1H, il n'y a pas de changement entre 23-24 et 24-25. En 2H, on passe de 32 à 28 élèves. Par contre, à partir de la 3H, on passe de 25 à 32 élèves, donc un petit peu plus. En 4H on en perd, la 5H, on passe de 28 à 32. Stéphane et moi étudions pour trouver des solutions, pour trouver des classes en plus. On reviendra vers vous quand le projet sera bien avancé à ce niveau-là. Merci.

M. Bernard Pochon

- *Le club de pétanque a changé son éclairage cet été pour installer des projecteurs LED. Les avantages de cette technologie est la baisse de la consommation et une focalisation du faisceau qui n'éclaire plus le voisinage. La commune a subventionné ce projet.*
- *Félicitations à 2 jeunes talents de notre commune : Candice qui a participé au championnat du monde hip-hop à Phoenix/Arizona et Mélina qui a intégré le top 5 national dans sa classe d'âge en tennis. C'est avec plaisir et fierté que la commune a répondu favorablement à leur demande de sponsoring.*
- *Des nouvelles manifestations ont été organisées l'été dernier. Premièrement Cheyres-Châbles Tourisme, en collaboration avec la commune, a présenté « Rien à déclarer » à la plage et « Intouchables » à Châbles. Grand succès pour une première, y compris à Châbles où il pleuvait une demi-heure avant la séance.*
- *Quant au Jumelage, il vous invite en sortie pour découvrir ou redécouvrir des lieux de la commune. Après le point de vue du Crêt, la plage, vous êtes invités à amener votre saucisson à la Sapinette le 11 novembre prochain pour le faire cuire à la braise. Apéro et animation sont offerts. Rendez-vous dès 11h. Le comité du Jumelage se rendra à St-Martial début novembre afin d'organiser les rencontres de l'année prochaine.*
- *Le Réseau Social et Santé de la Broye Fribourgeoise (RSSBF) a créé une commission senior qui s'appelle « Bien vieillir dans la Broye ». Cette commission est composée d'élus communaux, de membres de la direction du réseau et de membres d'associations. Ses buts sont de centraliser l'information, de coordonner les différents acteurs, de développer des actions spécifiques et d'accompagner les communes et les commissions communales des seniors. On a remarqué en fait qu'il y avait énormément d'intervenants dans ce secteur-là et qu'il fallait un endroit où tout était centralisé.*
- *Pour combler les besoins de l'arrivée des babyboomers dans un âge avancé, les communes ont mandaté le RSSBF d'élaborer la construction de homes répondant à ces besoins. Après la rénovation des Fauvettes à Montagny, le réseau a déposé 2 projets de construction, 1 à Estavayer et l'autre à Domdidier. Les communes ont accepté ces projets et leur budget à l'unanimité. Les projets ont été présentés au public samedi passé à Cugy lors de la journée bien vieillir dans la Broye. Vous avez reçu ce document sous forme informatique, pour le public, il en reste encore quelques un ici. Vous avez également la possibilité de regarder le rapport du collège d'experts suite à une procédure de MEP.*

- *Le Conseil communal vous recommande de le suivre et répondre favorablement à la votation du 12 novembre prochain. Cela sera donc un référendum financier obligatoire.*
- *Nous souhaitons la bienvenue à Madame Valérie Nicolet, nouvelle directrice du RSSBF.*
- *Social : La commission communale des seniors a fixé les actions à mettre en œuvre durant ces prochains mois à l'intention des seniors de notre commune. Comme vous le voyez, on n'est plus dans les buts, c'est vraiment organiser des choses qui sont concrètes. Nos seniors seront informés régulièrement des nouveautés. TGV veut dire Transport Gens du Village, c'est-à-dire qu'il y a des bénévoles à disposition, on distribue les numéros de téléphone aux seniors comme cela ils peuvent avoir des petits trajets à des coûts très modiques. C'est une idée de Belmont-Broye, bravo à eux. Nous allons également mettre un point sur le soutien administratif et des ateliers informatiques. En effet, on est très vite décollés des nouveautés, que cela soit le smartphone, les QR-code, toutes ces choses.*
- *Tourisme : L'Association touristique de la Broye s'est constituée et le premier comité s'est réuni. Font entre autres partie du comité : Mme Catherine Nobbs, Présidente de Cheyres-Châbles tourisme, Mme Laetitia Brodard, Présidente de FestiCheyres (représente event) et moi-même, représentant de la commune.*
- *Pour terminer, bravo à Mme Isabella Pillonel et à Cheyres-Châbles Tourisme pour la réalisation de la fresque sur la STEP de Crevel. Il s'agit du premier projet qui nous permet d'être sur l'itinéraire ArtiChoke. La fresque va encore être végétalisée pour devenir un vrai street art végétal. Si vous ne voyez pas trop ce que c'est, taper ça dans Google, il y a pleins d'images. Merci de votre attention.*

M. Stéphane Rey

Rebonsoir et merci pour la confiance accordée.

- *Ferme communale : les dernières factures sont arrivées il y a 10 jours, il manquait la facture finale de l'architecte. Des demandes de subventions ont été transmises au Service de l'Energie, Service des Biens Culturels. Ces services ont un délai de réponse d'environ 8 mois. On va prochainement procéder à la dissolution de la commission de l'aménagement du territoire (NDLR : commission de bâtisse), cela sera l'objet d'une discussion au Conseil demain soir. L'idée est de procéder à cette dissolution et de présenter le montant global à la commission. La commission financière sera informée par après.*
- *Assainissement de l'école de Châbles : aujourd'hui, nous avons le rapport qui est quasiment bouclé. Il sera présenté au Conseil communal et à la commission d'aménagement pour la thématique de l'énergie.*
- *Grande salle de Cheyres : j'ai pris pas mal de retard avec l'assainissement du plafond. On arrive à bout touchant pour vous présenter une demande de crédit. On a effectué des relevés sur place et on a rencontré des difficultés lors de ces relevés. Cela nécessitera une réflexion au sein du Conseil communal prochainement. Le retard est principalement dû à différents problèmes opérationnels dans le cadre de l'aménagement à cause d'absence maladie.*
- *Chauffage à gaz pour le pavillon scolaire : cet investissement était aussi prévu cette année. Là également une demande sera présentée dans le courant de l'hiver. Et comme dit tout à l'heure, nous avons quelques soucis avec les salles de classes.*
- *Plans crus : On est en phase de finalisation, c'est un crédit voté en 2021. On doit valider les fiches de projet qui seront également discutées avec la commission d'aménagement. Je pense pouvoir boucler le projet en début d'année prochaine.*

Merci pour votre attention.

La présidente remercie le Conseil communal pour toutes ces informations.

9. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La parole est donnée aux présidents des commissions qui désirent communiquer des informations.

Commission financière – M. Daniel Chanez

Mesdames, Messieurs,

Durant l'été, la commission financière a reçu plusieurs demandes et informations du Conseil communal. En juin, une information de M. Stéphane Rey, responsable des bâtiments, pour la mise en conformité du groupe de refroidissement de la chambre froide de la grande salle de Cheyres pour un montant d'environ CHF 5'600.00.

Notre responsable des finances, M. Philippe Rapo, nous confirme une subvention de CHF 35'000.00 au lieu de CHF 24'500.00 pour la crèche.

Christian Cornioley : Demande de crédit additionnel. Dépassement de plus de 10% et de CHF 50'000.00 du crédit concernant le réservoir. La commission financière donne un avis favorable. Une réunion avec M. Johann Pury du bureau Ribli a eu lieu le 6 septembre pour nous expliquer le dossier.

Stéphane Rey : Dépassement Plan d'alarme crues, pour information et il nous a donné plusieurs explications souhaitées.

Stéphane Rey : Crédit supplémentaire pas budgété et ne pouvant pas être ajourné concernant l'appartement Rue de la Chapelle 26, Châbles de CHF 29'000.00. Avis favorable en tenant compte du réajustement du loyer.

Stéphane Rey : Crédit supplémentaire pas budgété et ne pouvant pas être ajourné concernant l'appartement Route d'Yverdon 391, à Cheyres de CHF 12'000.00. Avis favorable en tenant compte du réajustement du loyer.

Philippe Rapo, nous avise d'un crédit d'étude, pour la faisabilité du débarcadère et digue pare-bise. Cette dépense de CHF 19'000.00 fait partie du budget d'investissement no 6310.5290.01 d'un montant de CHF 50'000.-

La Commission financière et moi-même profitons de remercier l'administration communale, ainsi que son exécutif pour son travail et sa bonne collaboration.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez

Depuis la dernière séance du mois de mai, les travaux se sont poursuivis et les dossiers ont été transmis à qui de droit. Le Conseil communal s'est prononcé sur les différents préavis et le dossier suit son cours.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président

Néant

Commission de bâtisse – M. Stéphane Rey, président

Néant

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard, président

Voilà, juste quelques mots sur la Commission d'aménagement des petits ports. Le dossier concernant l'étude de faisabilité de modernisation des ports des Pointus et du Safari a été déposé à Fribourg le 26 juin dernier. Depuis, nous attendons un retour des services de l'Etat.

J'ai cependant appelé jeudi passé, Mme Cheda du Service des forêts et de la nature SFN, pour avoir des informations.

Le dossier est en cours de rédaction du préavis de synthèse du SeCA. Pour Mme Cheda, c'est un dossier délicat et la variante proposée ne fait pas forcément l'accord de tous les services concernés. Nous allons devoir négocier et retravailler notre projet.

Pour le reste, Philippe vous a donné les explications sur les dragages et la passerelle des Pointus. On attend le retour du SeCA pour voir déjà le préavis et je pense qu'à la prochaine séance on pourra vous donner des informations.

10. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Nous allons commencer par le suivi des questions et propositions.

Reste en suspens la proposition en 2019 de Yves Chanez, concernant un skate-park relancé à la séance du 5 décembre 2022.

M. Bernard Pochon répond qu'il n'a pas plus d'information que la dernière fois, il n'a pas avancé sur le projet.

M. Yves Chanez souhaite que le projet avance.

Mme Janine Grandgirard informe qu'il reste également en suspens le postulat de Daniel et Denis Chanez, accepté par le Conseil général en séance du 5 décembre 2022 concernant la relocalisation de la déchetterie avec sondage aux habitants.

M. Denis Chanez

Le postulat mentionné a été déposé conjointement avec M. Daniel Chanez en date du 26 septembre 2022, accepté à l'unanimité par le Conseil général le 5 décembre dernier. Je précise que le Conseil communal dispose d'un délai d'une année selon l'article 51 du règlement d'organisation du Conseil général de Cheyres-Châbles (article 17 al.1 LCo) pour se déterminer et exécuter notre postulat. Dès lors, nous nous attendons à ce que notre postulat soit traité d'ici au 4 décembre 2023.

Pour mémoire, notre postulat porte sur une consultation au travers d'un sondage par écrit à l'ensemble des utilisateurs de notre déchetterie quant à son emplacement, à son utilisation, à ses horaires ou encore à une potentielle relocalisation ou sur un autre mode de collecte. A ce jour, soit moins de 3 mois avant l'échéance du postulat, aucun sondage n'a encore été soumis à la population. Ma intervention aujourd'hui consiste à insister sur la volonté de disposer d'un sondage sérieux et de qualité qui servira notamment dans les réflexions du MEP. C'est pourquoi, je souhaite savoir où en est votre travail dans ce mandat et quels sont les délais prévus, notamment en ce qui concerne le sondage. Je rappelle une nouvelle fois qu'il appartient à mon avis à la population d'être consultés et de donner son avis pour une telle prestation afin que celle-ci soit en adéquation avec la vision du Conseil communal qui est notamment d'offrir des services innovants et de qualités. Merci pour votre réponse.

M. Stéphane Delley répond qu'il est prévu une réponse au prochain Conseil général. Le Conseil communal a décidé de faire autrement, mais tout sera expliqué lors de la prochaine séance.

M. Denis Chanez ajoute que c'était la volonté du Conseil général et donc qu'il attend une réponse.

M. Patrick Pillonel demande si quelque chose est prévu ces prochaines années pour remettre en état le stand de tir de Cheyres.

M. Stéphane Rey répond qu'il faut en premier lieu trouver un endroit pour mettre le local de jeunesse. Des locaux devraient se libérer l'année prochaine. Donc une fois que nous aurons récupéré ces locaux et y mettre le matériel de la jeunesse, un projet sera monté et on reviendra vers vous.

M. Patrick Pillonel demande que la possibilité de décharger la route de Crevel par la Rochette ne soit pas oublié dans le projet de réfection de la route de Crevel. Ce projet est faisable selon lui.

M. Florian Monney dépose une proposition concernant l'entretien et l'arrosage des terrains de foot.

Durant l'été ce sont entre 100 et 150 m³ d'eau utilisé par jour pour l'arrosage des terrains. Cette eau est prélevée sur le réseau d'eau potable. Les périodes de sécheresse se prolonge toujours plus d'année en année. Au cumul, cela représente une quantité énorme d'eau. Avec les problèmes des sources, nous sommes passé d'un mode de vente d'eau au mode achat d'eau. Il n'est aujourd'hui plus concevable de consommer ainsi de l'eau potable.

Nos terrains se situe quasiment au niveau du lac et à quelques centaines de mètres de distance. Avec l'arrosage, la nécessité de tondre le gazon s'intensifie. Cela prend un temps considérable pour le personnel communal. La possibilité d'effectuer ce travail à l'aide de robot dégagerais du temps disponible pour d'autres tâches et aurait très certainement un impact positif sur les coûts d'entretien.

Mes propositions :

- Etude de l'impact sur la suppression pur et simple de l'arrosage. (Se renseigner vers d'autre commune qui n'arrose pas. Cela existe tout près de chez nous).
- Etude sur un arrosage partiel. C'est-à-dire uniquement le terrain principal et pas sur les terrains d'entraînement.
- Etude sur la possibilité de prendre l'eau d'arrosage dans le lac.
- Etude sur l'utilisation de robot pour la tonte des terrains.

Mme Grandgirard remercie M. Monney pour sa proposition et informe qu'elle sera traitée lors de la prochaine séance.

M. Denis Chanez fait une remarque concernant le réglage des miroirs de Châbles à la rue du Four au carrefour adjacent avec la route de Mussillens. La visibilité lorsque nous sommes arrêtés au stop est réduite par le feu clignotant et il arrive que des voitures soient masquées au moment de regarder le miroir. Un réglage approprié de ce dernier est grandement et rapidement nécessaire afin d'éviter un drame.

M. Florian Monney répond qu'il 'n'est pas possible de faire mieux, malheureusement. La voirie a essayé de régler les miroirs sans succès.

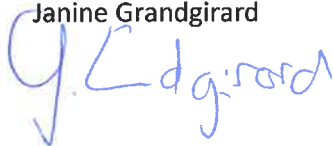
Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ? Aucune.

Mme Janine Grandgirard, présidente

Ce n'est pas le cas, je tiens à remercier toutes les personnes présentes à cette séance et je vous invite à une verrée au fond de la salle. Je clos la séance à 22h34.

Pour le bureau du Conseil général

La présidente
Janine Grandgirard



La secrétaire
Marlyse Dubey



Cheyres, le 11 octobre 2023

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 4 décembre 2023 à 20 heures à Cheyres.